

Image not found or type unknown



Location nue + contrat de location de meubles = location meublée ?

Par **abyss007**, le **07/07/2010** à **13:41**

Bonjour,
Je suis actuellement locataire d'un appartement meublé.
Cependant j'ai signé un contrat de location nue avec un préavis de 3 mois pour quitter les lieux, et j'ai aussi signé un contrat de location pour les meubles qui sont dedans, à part.
Les deux parties qui ont signé le contrat sont les mêmes pour les deux : la résidence et moi.
Est-ce légal ? Il est vrai que pour un contrat de location meublée le préavis est réduit à 1 mois.
Quelle est la loi qui s'applique dans ce cas, la loi pour une location meublée ou non meublée ?
Merci d'avance
Cordialement

Par **fabienne034**, le **07/07/2010** à **15:14**

bonjour,
effectivement c'est un bail meublé
pour tout savoir sur le bail meublé
<http://www.fbis.net/bailmeublearret.htm>
avec un préavis de un mois
la loi du 6 juillet 1989 exclut les locations meublées de son champ d'application
pour tout savoir sur le bail d'habitation vide
<http://www.fbis.net/contratlocationvide.htm>